

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que la fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0112).

Le terrain concerné est situé rue de Renivaux à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 25 T 2, 01 D 25 W 2, 01 D 27/02.

Le projet consiste en l'implantation d'un relais de télécommunication mobile multi-opérateurs, et doit être soumis à enquête publique pour la raison suivante :

La Fonctionnaire déléguée sollicite de soumettre la demande aux formalités d'enquête publique en application de l'article D.VIII.13 du CoDT ; à savoir : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peut procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 14/07/2021 au 30/08/2021

(Enquête suspendue du 16/07 au 15/08/2021)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/07/2021 au 30/08/2021 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 08/07/2021.